

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 27 juillet 2022

**PRESENTS : (13 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE, Frédéric GUIBOURG, Patrick NECTOUX.

**ABSENTS EXCUSÉS : (04 membres)**

Madame Magalie ROSE, Messieurs Daniel NOURRY, Ludovic TABIS, Jean-Noël CHAMBON.

**VOTE :**

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Viviane CARSANA.

## DELIBERATION N°12

Monsieur le Président rappelle au Bureau syndical que le parking du siège social du SIED 70 est susceptible d'accueillir des ombrières supportant des panneaux photovoltaïques.

Une étude de faisabilité technique réalisée par les services du syndicat a permis d'établir les caractéristiques suivantes du projet :

- Surface totale de panneaux PV : 325 m<sup>2</sup> environ
- Puissance : 73.2 kWc
- Production annuelle : 72 500 kWh

Cette installation est susceptible d'alimenter les bornes de recharge des véhicules électriques du syndicat ainsi que les bureaux abritant le personnel, 2 sites distincts et bénéficiant de 2 points d'alimentation sur le réseau de distribution d'électricité. Le projet pourrait ainsi être optimisé par la mise en place d'une autoconsommation collective.

À cet effet, il apparaît nécessaire d'être accompagné dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le montage technique et économique mais également sur le montage juridique du projet.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220914-DEL IB12BU14

Cette étude est susceptible d'être financée par l'ADEME à 70% selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
AMO – études DIA à APD	2 800 €	ADEME	1 960 €	70%
		Autofinancement	840 €	30%
Accompagnement montage juridique autoconsommation collective	4 000 €	ADEME	2 800 €	70%
		Autofinancement	1 200 €	30%
AMO – études PRO à AOR	4 800 €	Autofinancement	4 800 €	100 %

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de solliciter les aides financières de l'ADEME dans les conditions énoncées ci-dessus.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220914-DEL IB12BU14